

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 9 novembre 2011

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Roland HERCOUËT, secrétaire de séance.

#### 1) Tarifs municipaux 2012 - location salles

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réévaluer comme suit les tarifs 2012 :

##### Centre Culturel "Brocéliande"

Augmentation de 2 % pour les associations bréalaïses et de 3 % pour les autres catégories.

##### Salle des Associations

Augmentation de 3 %.

#### 2) Tarifs municipaux 2012 - droits de place

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 3 % les tarifs 2011 concernant les droits de place.

Ces tarifs sont utilisés dans le cas d'installation de cirque et de camions de ventes au déballage hormis le marché hebdomadaire (ceux-ci étant fixés par délibération n° 2010/0506/60).

#### 3) Mise à disposition d'un bien communal à la Communauté de Communes de Brocéliande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature par Monsieur le Maire d'une convention de mise à disposition par la Commune de Bréal-sous-Montfort à la Communauté de Communes de Brocéliande à titre gratuit, la partie de la parcelle cadastrale référencée section AT n° 417(p) nécessaire à la construction d'un équipement cinématographique comprenant une salle de 206 places et une salle de 87 places.

#### 4) Commission Intercommunale des Impôts Directs - désignation de représentants

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les communautés levant la fiscalité professionnelle unique. Le 17 octobre 2011, le Conseil Communautaire a validé sa création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

La Communauté de Communes de Brocéliande doit soumettre au directeur départemental des finances publiques sur proposition des communes membres, une liste de 20 titulaires (dont 2 domiciliés hors périmètre de la Communauté) et 20 suppléants (dont 2 domiciliés hors périmètre de la Communauté).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M<sup>me</sup> Marie-Françoise LAISNÉ, M. Bernard ÉTHORÉ et M. Jean-Yves GEFROY membres titulaires d'une part, M<sup>me</sup> Marie-Françoise DEMAY, M. Pierre JEHANNIN et M. Jean-Pierre DUFRAIGNE leurs suppléants respectifs d'autre part (+ membres extérieurs).

#### 5) Instauration d'une Taxe d'Aménagement

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement (TA) se substitue pour sa part communale à la taxe locale d'équipement (TLE).

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de différencier le taux de TA suivant les zones d'activités du reste du territoire et de le fixer de la manière suivante :

- Zones d'activités : 1.1 %, sans exonérations facultatives.
- Reste du territoire : 3 %.

## **6) Acquisition de terrain - rue de Goven**

Le Conseil Municipal considérant que l'acquisition de la parcelle YI n° 116 va permettre la réalisation de logements sociaux par Archipel Habitat dans les douze prochains mois, décide, à l'unanimité, d'exonérer cette acquisition de la Taxe d'urbanisme.

## **7) Changement de nom au village de La Coudrais et dénomination de rues dans la Zone du Hindré**

1°) Deux villages portent le même nom (Le Coudray, route de Bruz) et La Coudrais (direction Cossinade). Ces homonymes, prêtant à confusion, présentent des difficultés pour les services de la Poste et les services de sécurité notamment.

Avec l'accord des habitants de La Coudrais et l'avis favorable de la Commission "Voirie", le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le remplacement du nom "La Coudrais" par "Les Coudriers".

2°) Dans la zone industrielle du Hindré, récemment viabilisée, il est nécessaire de nommer les deux nouvelles rues portant la jonction entre Le Hindré II et Le Hindré III.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la Commission "Voirie" de reprendre le nom des parcelles agricoles et de nommer les deux rues ainsi :

- Rue des Écotais,
- Rue Prée Miel.

## **8) Aménagement rue de Saint-Thurial/rue du Huchet - Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'aménagement de la rue de Saint-Thurial/rue du Huchet et valide, à l'unanimité, le lancement de la consultation auprès des entreprises.

## **9) Syndicat Intercommunal d'Action Sociale - avenant au Contrat Enfance Jeunesse - adhésion de la Commune de Cintré**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant afin d'accepter l'adhésion de la commune de Cintré.

## **10) Colis des aînés 2012**

Depuis plusieurs années, la Commune de Bréal-sous-Montfort offre aux aînés âgés de plus de 70 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant des colis et de décaler d'un an, chaque année pendant 5 ans, l'âge des bénéficiaires.

## **11) Repas des aînés - fixation de la participation 2012**

Madame Patricia VERDAN, Adjointe aux Affaires Sociales, annonce la date du samedi 28 janvier 2012 pour le repas des aînés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 16 € la participation de chaque convive pour ce repas.

## **12) Personnel communal – modification des temps de travail**

À la rentrée scolaire 2011-2012, une réorganisation du service périscolaire a été faite afin de prendre en compte les mouvements de personnel et le nombre croissant d'enfants le midi.

Après la mise en place de cette nouvelle organisation, des aménagements ont été nécessaires afin de gérer au mieux le service apporté aux enfants sur le temps de la cantine et de la garderie.

Trois agents ont bénéficié de modification de temps de travail. Ces modifications étant satisfaisantes, il y a lieu de modifier le temps de travail des agents afin de prendre en compte leurs nouveaux horaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les modifications apportées aux trois postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe proposées par Monsieur le Maire.

## **13) Personnel communal - enveloppe budgétaire prime de fin d'année**

L'ensemble des agents de la collectivité bénéficie chaque année avec le versement du traitement de décembre d'une prime de fin d'année depuis décembre 1984.

Le montant de la prime est calculé pour les temps non complet, au prorata du temps de travail (moyenne pondérée de l'agent plus les heures complémentaires effectuées au cours de l'année).

Pour les agents arrivés au cours de l'année, elle est calculée au prorata du temps de présence dans la collectivité.

Les arrêts de travail n'ont pas d'incidence sur le montant de la prime.

La prime est réévaluée chaque année en fonction de la valeur du point.

Le Conseil Municipal fixe l'enveloppe budgétaire maximum à 27 200 € nécessaire pour le versement de la prime de fin d'année en décembre 2011.

**14) Appel du jugement du tribunal administratif de Rennes (Dossier n° 0802618-3 : M. Roger RIBAUT c/Commune de Bréal)**

Les élus de Bréal Autrement, étant concernés, quittent la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif 2008 a été annulé par décision du Tribunal Administratif de Rennes notifiée le 14 octobre 2011. La Commune a un délai de deux mois pour faire appel de ce jugement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Rennes et de désigner Me LAHALLE (avocat de la Commune, conventionné par GROUPAMA, assureur de la Commune) pour défendre les intérêts de la Commune.

**15) Agrandissement du Groupe Scolaire Primaire Pierre Leroux - décision de principe**

Les Commissions "Bâtiments Communaux" et "Affaires Scolaires" se sont réunies le samedi 29 octobre 2011. L'ordre du jour était l'agrandissement du Groupe Scolaire Primaire Pierre Leroux. La visite des écoles a été suivie d'un débat. Les deux commissions donnent majoritairement un avis favorable pour un agrandissement de l'école primaire de deux classes de 70 m<sup>2</sup> chacune plus une salle d'activités. Cet agrandissement peut se faire sur le terrain en herbe situé côté ouest à l'extrémité de la dernière extension, le parking rue du Clos Neuf sera intégré à la cour du primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur ce projet qui sera inscrit au budget primitif 2012.

Affichée à la porte de la Mairie,

Le 14 novembre 2011

Le Maire,

J. DURAND